

WEB

Le site du SNE-FSU

<http://www.snefsu.org>

**SECRETARE BRANCHE
Eau & Milieux Aquatiques**

A. BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eurmc.fr

SECRETAIRES SECTIONS**AE ARTOIS PICARDIE**

Patricia LEFEVRE

03 27 99 90 91

p.lefevre@eau-artois-picardie.fr

AE ADOUR GARONNE

Jean Jacques CHEVALIER

05 59 80 77 92

jean-jacques.chevalier@eau-ador-garonne.fr

AE LOIRE BRETAGNE

Guillaume SAVIN

02 38 51 74 96

guillaume.savin@eau-loire-bretagne.fr

AE RHIN MEUSE

Vincent AIZIN

03 87 34 48 07

vincent.aizin@eau-rhin-meuse.fr

AE RHONE MEDITERRANEE CORSE

Fatiha EL MESAUDI

04 26 22 30 22

fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr

AE SEINE NORMANDIE

Sébastien BERNIOT

02 35 63 77 85

berniot.sebastien@aesn.fr

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des personnels auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.

Sortie des emplois de la liste dérogatoire

4ème et dernière réunion de ce premier cycle de travail...et toujours aucune réponse ni même orientation de l'administration.

LE JEU DE CACHE-CACHE DOIT CESSER !

Dernière réunion de travail programmée avec le DRH du Ministère avant l'été qui avait pour objectif d'étudier :

- La titularisation hors loi Sauvadet
- Les améliorations du quasi statut pour les personnels : régime indemnitaires et grilles indiciaires
- La liste des emplois dérogatoires
- La prévoyance
- La gestion des fonctionnaires

Concernant la titularisation hors loi Sauvadet, le SNE-FSU demande un décret de transposition avec un reclassement à niveau et indice équivalent, sans concours et sans année de stage.

Les revendications du SNE-FSU sur les améliorations du quasi statut sont :

- **La sécurisation des emplois pour les agents qui resteront contractuels** après la sortie de la liste dérogatoire, avec notamment une obligation de reclassement dans le même périmètre géographique et à même niveau d'emploi,
- **La revalorisation des grilles et des primes** : transposition de l'accord PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) pour les grilles agences, revalorisation des primes afin d'obtenir un niveau de rémunération équivalent à celui des fonctionnaires,
- **La revalorisation du taux pro/pro** et un règle de gestion des taux garantissant une véritable évolution de carrière,
- **L'augmentation du taux de passage de catégorie à la compétence** pour les catégories V, IV et III et une ouverture pour la catégorie II,
- **des modifications réglementaires permettant une mobilité sur l'ensemble du ministère.**

Le **Sne-FSU** demande que ces améliorations soient intégrées dans la réglementation (entre autre dans le décret de 2007).

Pour ce faire un mandat politique est nécessaire. Le **Sne-FSU** souhaite donc connaître la position du cabinet ministériel (le ministre donne-t-il mandat pour négocier au-delà de l'existant et est-il prêt à demander un arbitrage pour une titularisation hors loi Sauvadet ?).

Le DRH s'est engagé à porter cet été auprès du cabinet ministériel toutes les revendications, évoquées lors des 4 réunions de travail, qui nécessitent un arbitrage politique et à nous en faire un retour en septembre.

Mobilité :

Le DRH nous a informé que le projet de circulaire a reçu un avis favorable de la Fonction Publique et que l'avis de Bercy est attendu. Le **Sne-FSU** dénonce le non partage avec les organisations syndicales de ce travail et demande de pouvoir en prendre connaissance.

Quoiqu'il en soit, le **Sne-FSU** demande qu'un bilan puisse être fait après 6 mois d'application de la circulaire afin d'étudier une solution législative si les mobilités ne sont pas pour autant facilitées. Le DRH a donné son accord.

Par ailleurs, le DRH nous a expliqué que des règles de gestion seront étudiées entre la DRH du ministère et les directeurs des agences afin de permettre la mobilité des contractuels sur des postes non dérogatoires (par exemple, un premier cycle de mobilité interne à l'établissement et ensuite un deuxième cycle de mobilité ouvert aux fonctionnaires).

Le **Sne-FSU** est très réservé sur la bonne application d'une circulaire et de règles de gestion. Nous identifions de réelles difficultés et des blocages sur les mobilités des agents contractuels. L'attitude actuelle du contrôleur budgétaire vis-à-vis de l'AFB et du Conservatoire du Littoral, en refusant d'appliquer les circulaires de la Fonction Publique sur les emplois dérogatoires, confirme malheureusement notre analyse.

Liste des emplois dérogatoires :

Le DRH et les directeurs d'agences doivent travailler cet été sur **la liste des emplois dérogatoires**. Le **Sne-FSU** demande que ce travail soit transparent et partagé avec les organisations syndicales. Si certains emplois restent dérogatoires, des garanties d'améliorations du quasi statut et une rémunération identique à celles des fonctionnaires sont indispensables et légitimes.

Prévoyance :

Le **Sne-FSU** reste très attentif au respect du **contrat de prévoyance** selon les modalités acquises.

En cas de titularisation d'un nombre important d'agents et du fait de la fin des embauches sous le statut agence, la baisse du nombre d'adhérents risque entre autres d'entraîner une hausse des cotisations. Nous demandons donc l'élargissement du contrat de prévoyance à d'autres contractuels des établissements publics du ministère. Cela nécessiterait une modification du décret.

Les agences et le DRH du ministère considèrent que le blocage de Bercy et du Conseil d'Etat sur ce point sera très difficile à éviter.

Le **Sne-FSU** demande également la possibilité pour les fonctionnaires d'adhérer de façon facultative avec les mêmes garanties. Au sein des agences, cela a déjà été envisagé et n'a pu se réaliser au vu du nombre trop faible de fonctionnaires intéressés. Mais si le nombre de fonctionnaires augmente, cela pourrait être étudié de nouveau.

La prévoyance, la bonne application des garanties et sa pérennité restent pour nous un sujet de vigilance.

Gestion des fonctionnaires, CDD :

Les fonctionnaires seront en position normale d'activité à partir du 1er avril 2018 ou après la fin de leur contrat de détachement. Le **Sne-FSU** demande que les fonctionnaires territoriaux puissent se voir proposer une intégration dans les corps du ministère. Le DRH nous informe que des possibilités seront également ouvertes aux recrutements de primo – fonctionnaires en sortie d'école, gérés par le ministère en concertation avec les besoins des établissements.

Enfin le **Sne-FSU** propose que soit expertisée la possibilité d'ouvrir les concours de titularisation aux CDD qui auraient eu 4 ans d'ancienneté au cours des 6 dernières années dans le périmètre du ministère et de ces opérateurs et non dans la seule agence où ils étaient embauchés au 31 mars 2017.

Le Sne-FSU demande à l'administration de se saisir de notre travail, de nos arguments et exposés des motifs pour obtenir un mandat du Ministre afin d'ouvrir de nouvelles conditions de titularisation et d'amélioration du quasi statuts.

SANS REPONSE CREDIBLE DES LA RENTREE
VOTRE MOBILISATION SERA INDISPENSABLE
SOYONS PRET !